

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 08 SEPTEMBRE A 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni exceptionnellement Salle Jean-Baptiste Clément - rue du Maréchal Joffre, après convocation légale, sous la présidence de Madame Stéphanie BARNIER, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Stéphanie BARNIER - Patricia PETIT - Patrice PAGEOT - Perrine HARDY - Jean-François DENOYELLE - Gwennaëlle GLODEAU - Philippe DEROUAULT - Sandra ALLARD - Christophe PROD'HOMME - Frédéric JOUVE - Rustam ZUBKOV - Pascale LEMERCIER-COLLOT - Frantz EDMOND - Marie PETAT - Lusilia PAULINO - Roderick JUILLE-BOURDAIRE - Gérard ZAPPA - Elisabeth LUCCHESI - Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT - Sébastien BETOULLE../.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Mme Laëtitia BOURGEAT à Mme Gwennaëlle GLODEAU - M.Franck FIALHO à Mme Patricia PETIT - Mme Fatima RODRIGUES à Mme Lusilia PAULINO - M.Michel OLIVIER à M. Patrice PAGEOT../.

Absent(e) :./.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Jean-François DENOYELLE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal A **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** le règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 03 DECEMBRE 2019, 03 FEVRIER 2020 ET 03 JUILLET 2020

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 2 (Groupe de la majorité : Stéphanie BARNIER et Patrice PAGEOT) - ABSTENTIONS : 25))** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 décembre 2019.

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 3 (Groupe de la majorité : Stéphanie BARNIER, Patricia PETIT et Patrice PAGEOT) - ABSTENTIONS : 24))** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 février 2020.

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2020.

4. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Maire A **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2020/023 :** Convention N°2020/035-INT pour la mise en place d'une action de formation avec l'Association Interdépartementale pour la Diffusion d'Informations Locales (AIDIL) pour l'ensemble des élus de la Commune de Brou sur Chantereine. **Coût :** 1560,00 euros (les tarifs appliqués par l'association sont exonérés de TVA).
- **DECISION N°AG/2020/024 :** Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Compagnie Sans Léopard pour l'organisation de scénettes musicales lors des « Journées du Patrimoine », le dimanche 20 septembre 2020 à Brou sur Chantereine. **Titre du spectacle :** « Swing folies ». **Lieu de la représentation :** Parc du Château de Brou sur Chantereine. **Coût de la représentation :** 1.600 euros H.T. (TVA 5,5 %). **Coût du transport matériels et artistes :** 100,00 euros H.T. (TVA 5,5 %).

5. EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 – ABSTENTIONS : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU – Didier STAUDER – Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE)) :**

- A **APPROUVE** les modalités d'exercice du droit à la formation des élus suivantes :
 - Accès à la formation pour l'ensemble des élus conformément aux dispositions légales, dans la limite de 18 jours, pour toute la durée de leur mandat, auprès d'organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.
 - Des crédits affectés à la formation (y compris les frais de déplacements et de repas associés) à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction des élus de la Commune de Brou sur Chantereine auxquels seront ajoutés éventuellement le reliquat non utilisé ;

- Les formations porteront sur le domaine d'intervention des élus ou sur des sujets abordés dans les commissions dont ils sont membres. Néanmoins, les élus pourront bénéficier de formations dans d'autres domaines visant à élargir leurs connaissances, ainsi que d'approfondir leur culture générale administrative et financière.
 - Il sera fait appel à la dépense inscrite au budget uniquement si la formation n'a pas pu être prise en charge par le Droit Individuel à la Formation (DIF) ouvert dès la première année de mandat avec 20 heures par an.
- A DIT que la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

6. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil pour l'année 2020 ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents ;
- A DIT que les recettes seront inscrites au budget.

7. CONVENTION BILATERALE ENTRE LE C.A.S.I. DE PARIS EST ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2020/2021

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- APPROUVE la convention entre le Comité d'Activités Sociales Interentreprises de Paris Est et la Commune de Brou sur Chantereine pour la saison 2020/2021 ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention et tous les documents y afférents ;
- DIT que la dépense sera inscrite au budget 2021.

8. CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE POUR LA POSE, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'ALIMENTATION DE POTEAUX D'INFORMATION AUX ARRETS D'AUTOCARS PAR TRANSDEV AMV DANS LE CADRE DU PROJET INFORMATION VOYAGEURS IDFM

Le Conseil municipal A L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention d'occupation domaniale pour la pose, l'entretien, la maintenance et l'alimentation de poteaux d'information aux arrêts d'autocars par TRANSDEV AMV dans le cadre du Projet Information Voyageurs IDFM ;
- A AUTORISE Madame la Maire à signer ladite convention, les avenants et tous les documents y afférents ;

9. LANCEMENT DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A AUTORISE Madame la Maire à prescrire la modification de droit commun N°1 du Plan Local d'Urbanisme de Brou sur Chantereine en application des dispositions du Code de l'Urbanisme ;
- A PRECISE que les objectifs poursuivis par la modification de droit commun N°1 sont :
 - de diminuer les possibilités de constructions ;
 - de réduire notablement les possibilités de stationnement en sous-sol ;
 - de favoriser l'infiltration sur site et de limiter l'imperméabilisation ;
 - de favoriser l'écoulement des eaux en cas d'inondation.
- A DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet ;
- A DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois et d'une insertion dans un journal d'annonces légales ;
- A FIXE les modalités de concertation publique associant pendant la durée de l'élaboration du projet les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :
 - l'information du public par le bulletin municipal et le site internet de la Commune de Brou sur Chantereine de l'avancée de la procédure,
 - la mise à disposition d'un registre d'expression à l'accueil de la Mairie,
 - la possibilité d'adresser les observations à Madame la Maire sis à la Mairie de Brou sur Chantereine.
- A DIT qu'avant l'ouverture de l'enquête publique, le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 ;

- A **DIT** que le projet de modification de droit commun N°1 sera soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement ;
- A **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes et documents nécessaires y afférent.

10. REVALORISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1ER JANVIER 2021

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE)) :

- A **REVALORISE** le taux majoré à 14 % de la part communale de la taxe d'aménagement sur la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la Commune à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- A **INSTAURE** un taux intermédiaire majoré à 8 % de la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur UC du Plan Local d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- A **MAINTENU** le taux de la taxe d'aménagement à 4 % sur le reste du territoire ;
- A **PRECISE** que la présente délibération est valable pour une période de 1 an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme ;
- A **INDIQUE** que la présente délibération et le plan ci-joint seront :
 - annexés pour information au Plan Local d'Urbanisme.
 - transmis aux services de l'Etat conformément à l'article L.331-5 du Code de l'Urbanisme.

11. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - ABSTENTIONS : 5** (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE) les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, ainsi modifiés conformément au projet joint.

12. MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal A **L'UNANIMITE** :

- A **DECIDE** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations de ses délégués ou de ses représentants au sein des différents organismes, syndicats et commissions communales ;
- A **PRECISE** que cette décision ne s'applique pas aux désignations pour lesquelles une disposition législative ou réglementaire exige le vote à bulletin secret ;
- A **PRECISE** que le mode de désignation pourra être modifié sur demande des membres du Conseil municipal suivant les règles de l'article L.2121-21.

13. CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal A **DECIDE A L'UNANIMITE** de constituer 7 commissions communales, à savoir :

- Commission Finances,
- Commission Culture,
- Commission Vie Associative-Sport,
- Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,
- Commission Démocratie participative et Intergénérationnel,
- Commission Action sociale et Logement,
- Commission Urbanisme, Travaux, des Services techniques et Environnement,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Le Conseil Municipal A **DECIDE A L'UNANIMITE** de désigner 7 membres pour chacune des commissions suivantes :

- Commission Finances :
 - Patricia PETIT
 - Christophe PROD'HOMME
 - Rustam ZUBKOV
 - Gérard ZAPPA
 - Roderick JUILLE-BOURDAIRE
 - Lusilia PAULINO
 - Frédéric GILLET

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission finances.

- Commission Culture :
 - Patrice PAGEOT
 - Sandra ALLARD
 - Pascale LEMERCIER-COLLOT
 - Lusilia PAULINO
 - Gwennaëlle GLODEAU
 - Laëtitia BOURGEAT
 - Isabelle MOUROT

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Culture.

- Commission Vie Associative-Sport :
 - Patrice PAGEOT
 - Frédéric JOUVE
 - Laëtitia BOURGEAT
 - Franck FIALHO
 - Frantz EDMOND
 - Gérard ZAPPA
 - Sébastien BETOULLE

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Vie Associative-Sport.

- Commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :
 - Perrine HARDY
 - Rustam ZUBKOV
 - Lusilia PAULINO
 - Jean-François DENOYELLE
 - Patricia PETIT
 - Frantz EDMOND
 - Frédéric GILLET

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

- Commission Démocratie participative et Intergénérationnel :

- Jean-François DENOYELLE
- Christophe PROD'HOMME
- Frantz EDMOND
- Patrice PAGEOT
- Rustam ZUBKOV
- Lusilia PAULINO
- Marie-Madeleine BERTHEAU

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Démocratie participative et Intergénérationnel.

- Commission Action sociale et Logement :

- Gwennaëlle GLODEAU
- Roderick JUILLE-BOURDAIRE
- Frantz EDMOND
- Fatima RODRIGUES
- Elisabeth LUCCHESI
- Pascale LEMERCIER-COLLOT
- Marie-Madeleine BERTHEAU

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Action sociale et Logement.

- Commission Urbanisme, Travaux, Services techniques et Environnement :

- Philippe DEROUAULT
- Sandra ALLARD
- Frantz EDMOND
- Marie PETAT
- Rustam ZUBKOV
- Roderick JUILLE-BOURDAIRE
- Didier STAUDER

Le Conseil Municipal **A APPROUVE A L'UNANIMITE** la désignation des membres de la commission Urbanisme, Travaux, Services techniques et Environnement.

14. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN JAURES A BROU SUR CHANTEREINE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE)) :

- Monsieur Rustam ZUBKOV, représentant et Madame Perrine HARDY, suppléante, au Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès de Brou sur Chantereine.

15. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC - ID 77

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE)) Madame Stéphanie BARNIER, représentante de la Commune au sein de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public - ID77.

16. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 22 - CONTRE : 5 (Groupe de l'opposition « J'aime Brou » : Frédéric GILLET - Marie-Madeleine BERTHEAU - Didier STAUDER - Isabelle MOUROT et Sébastien BETOULLE)) Monsieur Franck FIALHO, correspondant défense de la Commune de Brou sur Chantereine.

17. DESIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET DES COMMISSAIRES SUPPLEANTS AUPRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal DESIGNÉ A L'UNANIMITE les contribuables suivant la liste annexée.

Madame la Maire est Présidente de droit.

	CIVILITE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE
1	M	LE BERRE	Gilles	15/02/1969	Rue des Platanes - Bât Y1 - 77177 Brou sur Chantereine
2	M	LE BERRE	Laurent	03/12/1972	Rue des Platanes - Bât Y1 - 77177 Brou sur Chantereine
3	MME	MARTIN	Nicole	15/11/1947	Rue Pierre Mendès France - Bât S2 - 77177 Brou sur Chantereine
4	M	MARTIN	Pierre	09/10/1954	7 Allée des Vosges - 77177 Brou sur Chantereine
5	MME	MABILLON	Edwige	18/01/1969	25 Avenue Jean Jaurès - 77177 Brou sur Chantereine
6	MME	CLOUET	Stéphanie	15/05/1975	2 rue Daniel Ferry - 77177 Brou sur Chantereine
7	MME	LASSALLE	Pierrette	15/06/1942	Rue des Platanes - Bât. - 77177 Brou sur Chantereine
8	M	BLANCHE BARBAT	Romain	12/06/1979	9 rue Jean Vilar - 77177 Brou sur Chantereine
9	MME	TOUSSAINT	Jacqueline	22/06/1961	4 rue Daniel Ferry - 77177 Brou sur Chantereine
10	M	BARON	Julien	02/07/1985	14 Bis avenue Jean Jaurès - 77177 Brou sur Chantereine
11	MME	COUDIERE	Claire	05/05/1977	1 Avenue Galliéni - 77177 Brou sur Chantereine
12	M	JOVY	Julien	09/05/1986	12 rue des Marguerites - 77177 Brou sur Chantereine
13	MME	BOISFER	Aurore	08/05/1978	1 rue Denis Papin - 77177 Brou sur Chantereine
14	MME	SOTO	Mireille	15/05/1950	Rue Pierre Mendès France - Bât.S1 - 77177 Brou sur Chantereine
15	MME	DALOU	Karima	27/02/1988	13 rue du Pin - 77177 Brou sur Chantereine
16	MME	BREGNON	Angélique	06/10/1982	9 rue des Marguerites - 77177 Brou sur Chantereine
17	MME	LELANDAIS	Sonia	05/10/1973	6 rue Georges Clémenceau - 77177 Brou sur Chantereine
18	MME	CHENON	Jacqueline	26/02/1945	12 rue Feydeau - 77177 Brou sur Chantereine
19	MME	LUCCHESI	Elisabeth	04/10/1963	30 rue Carnot - 77177 Brou sur Chantereine
20	M	ZAPPA	Gérard	27/10/1952	22 rue Galliéni - 77177 Brou sur Chantereine
21	M	JUILLE BOURDAIRE	Roderick	21/10/1996	Rue des Platanes Bat A2 - 77177 Brou sur Chantereine
22	MME	PAULINO	Lusilia	19/02/1973	17 avenue de la République - 77177 Brou sur Chantereine
23	M	FIALHO	Frank	12/10/1973	28 Allée des Bocages Bat B1 - 77177 Brou sur Chantereine

24	MME	PETAT	Marie	27/01/1996	28 Allée de Bocages Bat B3 - 77177 Brou sur Chantereine
25	M	OLIVIER	Michel	06/01/1944	4 rue des Pommiers - 77177 Brou sur Chantereine
26	MME	RODRIGUES	Fatima	06/09/1970	38 rue Carnot - 77177 Brou sur Chantereine
27	M	EDMOND	Frantz	05/04/1985	14 Bis avenue Jean Jaurès - 77177 Brou sur Chantereine
28	M	ZUBKOV	Rustam	28/05/2000	10 Rue Georges Clémenceau - 77177 Brou sur Chantereine
29	MME	BOURGEAT	Laëtitia	31/01/1984	28 Allée de Collazzone - 77177 Brou sur Chantereine
30	MME	LEMERCIER- COLLOT	Pascale	06/05/1963	12 rue des Pommiers - 77177 Brou sur Chantereine
31	M	JOUVE	Frédéric	06/12/1974	16 Ter Avenue Foch - 77177 Brou sur Chantereine
32	MME	ALLARD	Sandra	18/04/1979	Rue des peupliers - Bât W1 - 77177 Brou sur Chantereine

18. QUESTIONS DIVERSES

La parole a été donnée au public.

La séance a été levée à 22h00.